



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Revenu annuel des immigrants par rapport à la moyenne nationale au Canada, 1981-2011

Colleen Dempsey

Janvier 2014



Canada

Les avis et opinions exprimés dans le présent document sont ceux de l'auteur et ne sont pas nécessairement ceux de Citoyenneté et Immigration Canada ou du gouvernement du Canada.

Ci4-121/2014F-PDF
978-0-660-21845-8

N° de référence : R128-2013

Sommaire

Pour les besoins de cette analyse, le « **revenu annuel** » des immigrants est tiré de la Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et représente la somme du **revenu d'emploi**, du **revenu d'un travail indépendant**, des **prestations d'assurance-emploi** et du **revenu de placement** (gains ou pertes en capital, dividendes, intérêts et placements). Le revenu issu de **l'aide sociale** n'est pas inclus dans ce calcul du revenu total.

Le revenu annuel moyen des Canadiens n'est pas disponible à partir de la BDIM, mais le revenu annuel moyen des Canadiens pour 2005-2011 a été calculé de façon comparable à partir de données fournies par l'Agence du revenu du Canada. Avant 2005, pour les Canadiens, le revenu annuel moyen a été extrapolé à l'aide de la croissance moyenne des revenus d'emploi pour toutes les personnes qui ont produit une déclaration de revenus au cours d'une année donnée.

Vous trouverez ci-dessous le revenu annuel moyen de catégories sélectionnées pour les années d'imposition de 1982 à 2011, pour les immigrants qui ont été admis entre 1981 et 2011 :

- Figure 1 : Travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux
- Figure 2 : Travailleurs qualifiés (fédéral) – conjoints et personnes à charge
- Figure 3 : Candidats des provinces – demandeurs principaux
- Figure 4 : Candidats des provinces – conjoints et personnes à charge
- Figure 5 : Aides familiaux – demandeurs principaux
- Figure 6 : Aides familiaux – conjoints et personnes à charge
- Figure 7 : Réfugiés parrainés par le secteur privé
- Figure 8 : Réfugiés pris en charge par le gouvernement
- Figure 9 : Parents et grands-parents
- Figure 10 : Regroupement familial – conjoints et partenaires

La ligne noire au bas de chaque Figure représente le revenu annuel moyen des immigrants au moment de leur entrée, c'est-à-dire un an après leur admission ($ADA = 1$). Les lignes colorées qui partent de la ligne noire représentent chaque cohorte énumérée dans la légende.

Nota : Cette information n'est pas disponible pour la catégorie de l'expérience canadienne, puisque les données ne couvrent actuellement que deux années d'imposition. Les données disponibles sont rapportées dans les tableaux comparatifs situés à la fin du rapport.

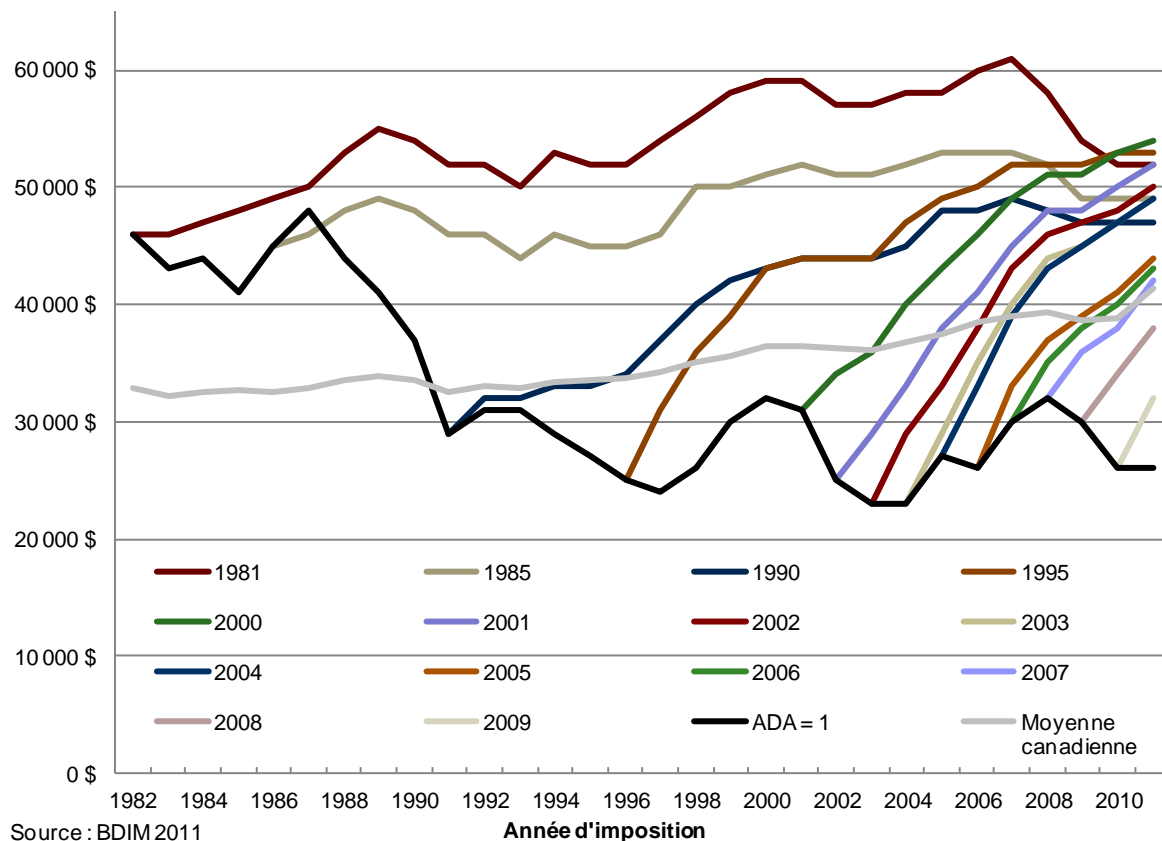
À la fin du rapport se trouvent trois tableaux comparatifs du revenu annuel moyen de catégories d'immigrants sélectionnées.

- Le tableau 1 présente le revenu annuel moyen des demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques pour l'année d'imposition 2011, pour des années données à la suite de l'admission : travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux, candidats des provinces – demandeurs principaux, catégorie de l'expérience canadienne – demandeurs principaux, et aides familiaux – demandeurs principaux.
- Le tableau 2 présente le revenu annuel moyen des conjoints et personnes à charge de la catégorie des immigrants économiques pour l'année d'imposition 2011, pour des années données à la suite de l'admission : travailleurs qualifiés (fédéral) – conjoints et personnes à charge, candidats des provinces – conjoints et personnes à charge, catégorie de l'expérience

canadienne – conjoints de fait et personnes à charge, et aides familiaux – conjoints de fait et personnes à charge.

- Le tableau 3 présente le revenu annuel moyen des réfugiés parrainés par le secteur privé, des réfugiés pris en charge par le gouvernement, des parents et grands-parents, et du regroupement familial des conjoints et partenaires, pour l'année d'imposition 2011, pour des années données à la suite de l'admission.

Figure 1 : Revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) - demandeurs principaux, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)

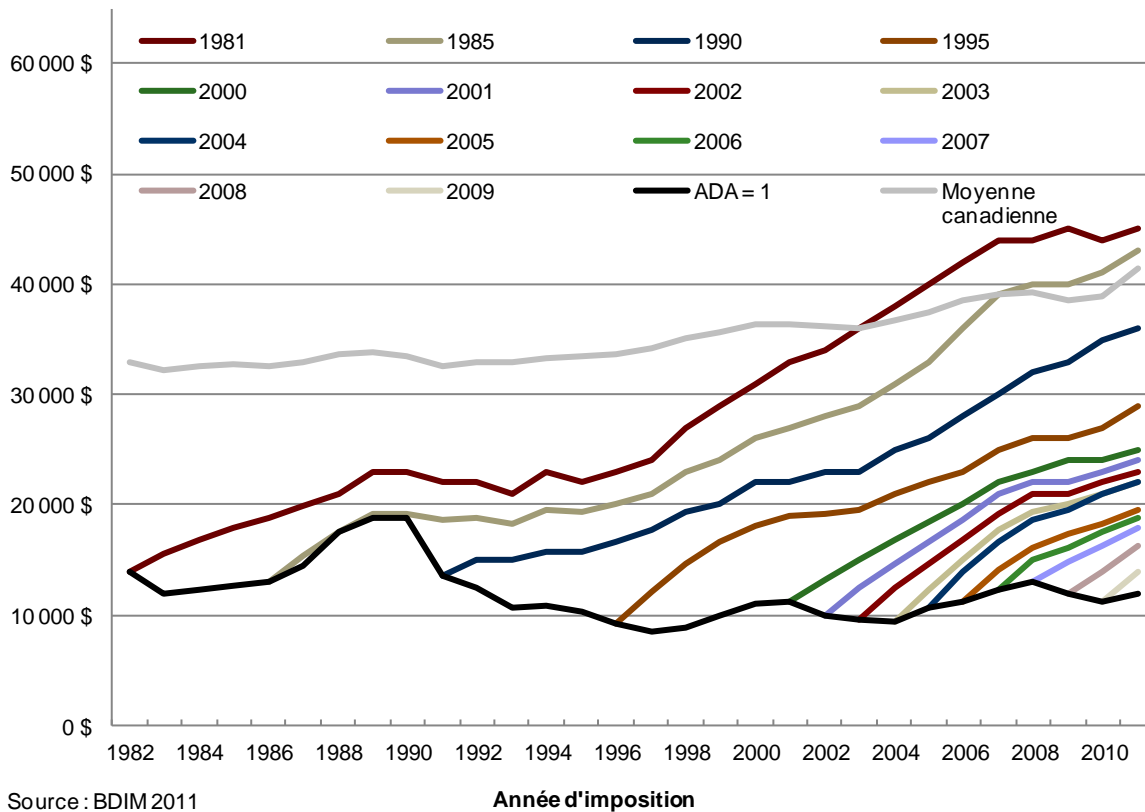


Le revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux au moment de leur entrée diminue depuis les premières cohortes admises dans les années 1980. Depuis ce temps, le revenu annuel moyen à l'entrée (un an après l'admission, ADA = 1) se situe entre 20 000 \$ et 30 000 \$ et suit les cycles économiques. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 26 000 \$.

Pour toutes les cohortes, notamment celles qui ont été admises dans les années 1990 et par la suite, on peut voir une relation positive claire entre le revenu annuel moyen et le nombre d'années depuis l'admission. Par exemple, les travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux qui ont été admis en 2000 ont déclaré un annuel moyen de 30 300 \$ en 2001 (ADA = 1). Dix ans après leur admission, ils déclaraient un revenu annuel moyen d'environ 51 400 \$.

Pour les travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux admis dans les années 1990 et par la suite, le revenu annuel moyen à l’entrée est inférieur à celui de la moyenne canadienne, mais compte tenu de la forte croissance du revenu, la plupart des cohortes de travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux atteignent le revenu moyen des Canadiens à compter de la troisième année suivant l’admission, et leur revenu continue de croître par la suite.

Figure 2 : Revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) - conjoints et personnes à charge, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)

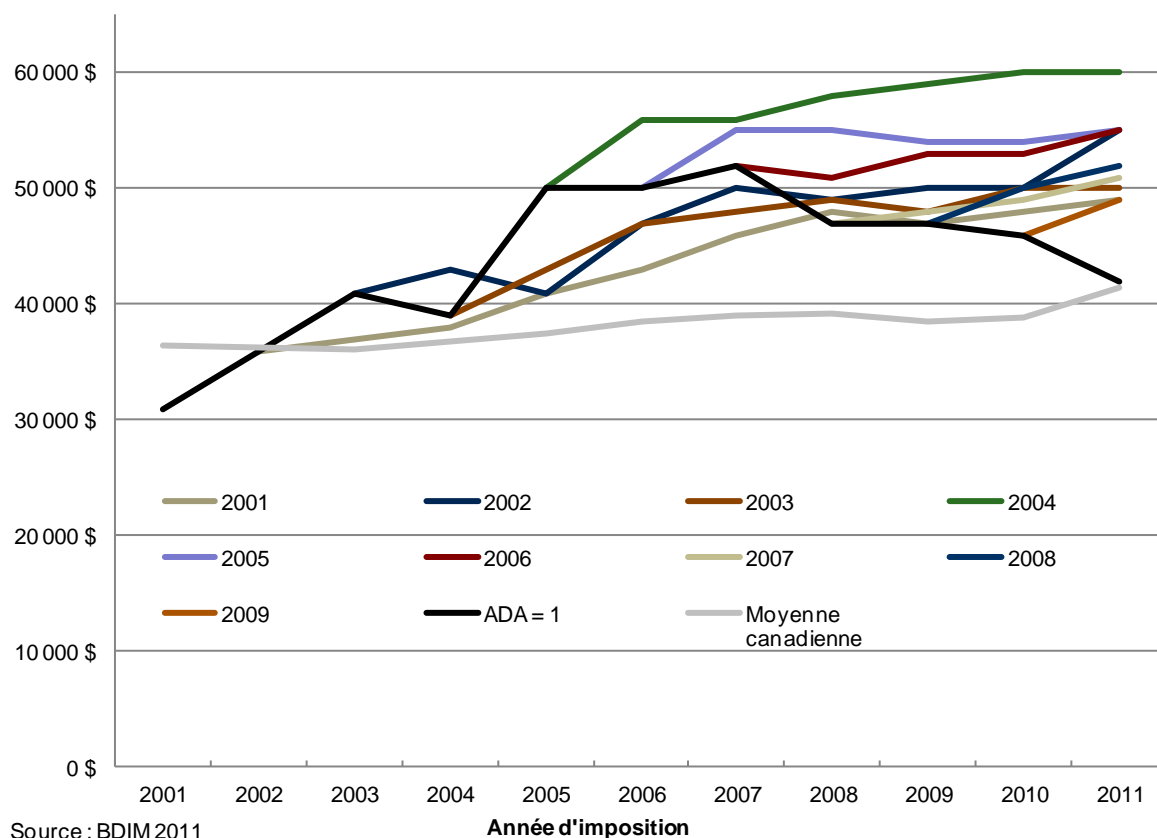


Le revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) – conjoints et personnes à charge à leur entrée n’a pas suivi le même déclin substantiel relevé chez les demandeurs principaux de cette catégorie, mais on peut quand même y constater un déclin. Le revenu annuel moyen à l’entrée (ADA = 1) est demeuré à plus ou moins 10 000 \$ pour les cohortes admises dans les années 1990 ou par la suite. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l’entrée était de 11 900 \$.

Comme pour les travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux, toutes les cohortes affichent un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d’années depuis l’admission.

Le revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) – conjoints et personnes à charge est inférieur à la moyenne canadienne au moment de leur entrée et, malgré une certaine croissance, pour la plupart des cohortes, il demeure inférieur pendant plusieurs années après leur admission.

Figure 3 : Revenu annuel moyen des candidats des provinces - demandeurs principaux, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 2000-2011 (en dollars de 2011)



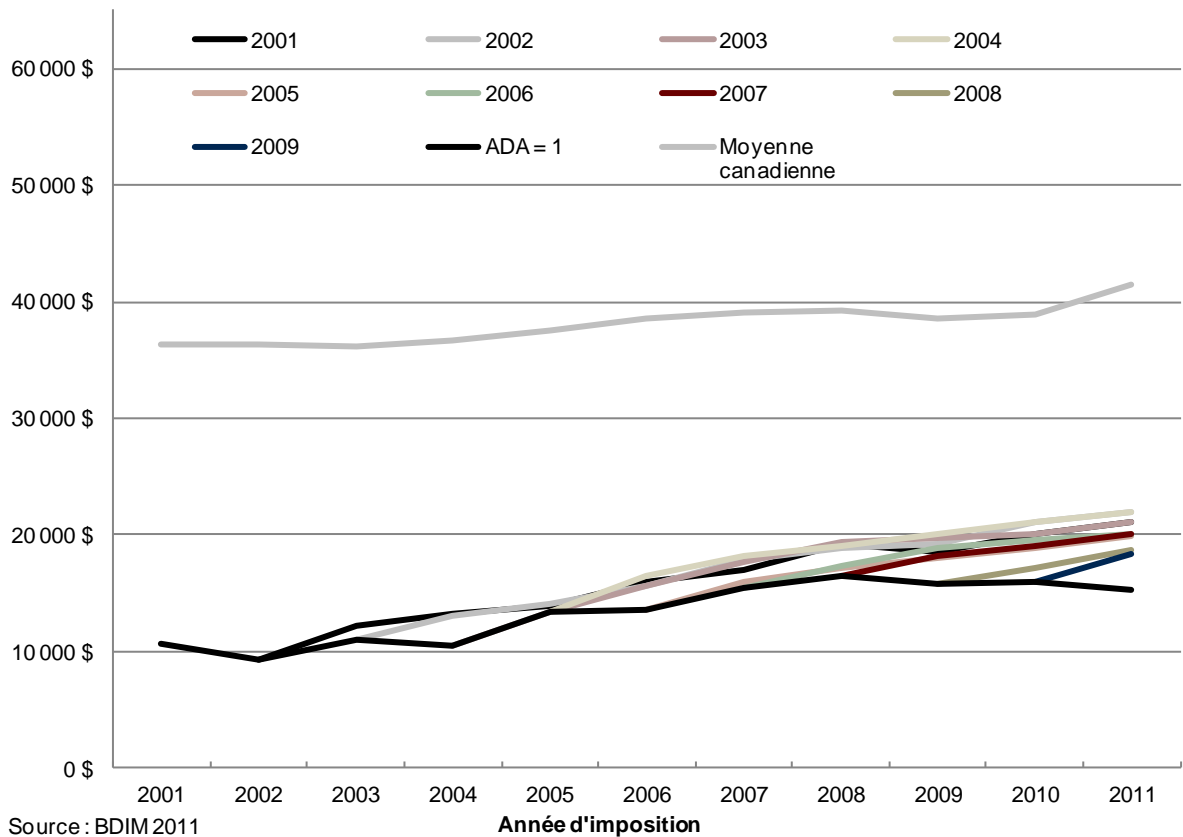
Source : BDIM 2011

Le revenu annuel moyen des candidats des provinces – demandeurs principaux à leur entrée a augmenté depuis 2000, la moyenne s'établissant entre 40 000 \$ et 50 000 \$ dans la première année suivant l'admission. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 42 000 \$.

Une certaine croissance du revenu annuel moyen est visible chez les candidats des provinces – demandeurs principaux, mais elle est moindre que celle des travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux.

En règle générale, le revenu annuel moyen des candidats des provinces – demandeurs principaux est supérieur à celui de la moyenne canadienne dès le moment de leur entrée (ADA = 1), tendance qui se poursuit par la suite.

Figure 4 : Revenu annuel moyen des candidats des provinces - conjoints de fait et personnes à charge, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 2000-2011 (en dollars de 2011)

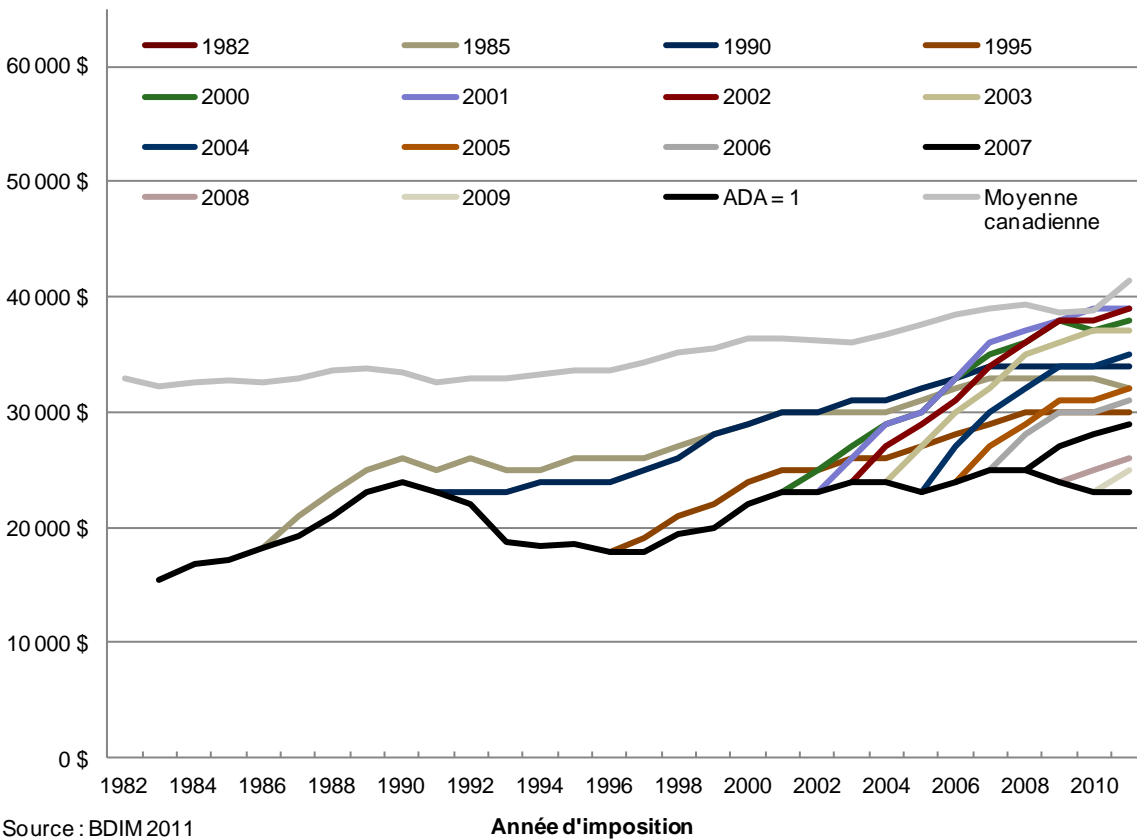


Comme pour les candidats des provinces – demandeurs principaux, le revenu annuel moyen des candidats des provinces – conjoints et personnes à charge à leur entrée a augmenté depuis 2000, passant d'environ 10 000 \$ pour la cohorte de 2000 à 15 500 \$ pour la cohorte de 2009 dans la première année suivant l'admission. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 15 300 \$.

Une certaine croissance du revenu annuel moyen est visible chez les candidats des provinces – conjoints et personnes à charge, mais elle est moindre que celle des candidats des provinces – demandeurs principaux ou celle des travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux ou conjoints et personnes à charge.

Le revenu annuel moyen des candidats des provinces – conjoints et personnes à charge est inférieur à la moyenne canadienne tout au long de la période de dix ans examinée ici.

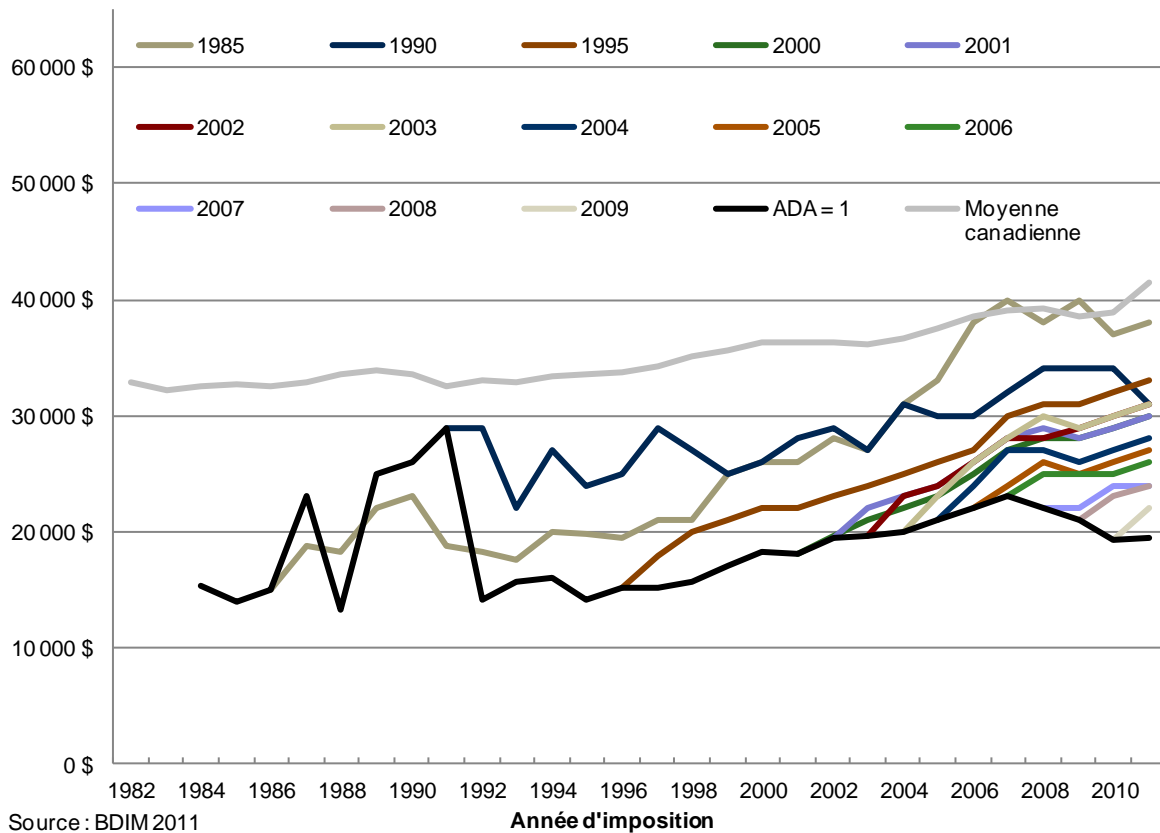
Figure 5 : Revenu annuel moyen des aides familiaux - demandeurs principaux, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)



Le revenu annuel moyen des aides familiaux – demandeurs principaux au moment de leur entrée augmente depuis les premières cohortes admises dans les années 1980. Depuis ce temps, le revenu annuel moyen à l’entrée (un an depuis l’admission, ADA = 1) a augmenté, passant de 16 400 \$ à 23 700 \$. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l’entrée était de 23 000 \$.

Pour toutes les cohortes, en particulier celles qui ont été admises en 2000 ou par la suite, il existe un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d’années depuis l’admission. Par exemple, les aides familiaux – demandeurs principaux qui ont été admis en 2000 ont déclaré un revenu annuel moyen de 22 000 \$ en 2001 (ADA = 1). Dix ans après leur admission, ils ont déclaré un revenu annuel moyen d’environ 36 000 \$. Malgré cette croissance au fil du temps, leur moyenne demeure en deçà de la moyenne canadienne.

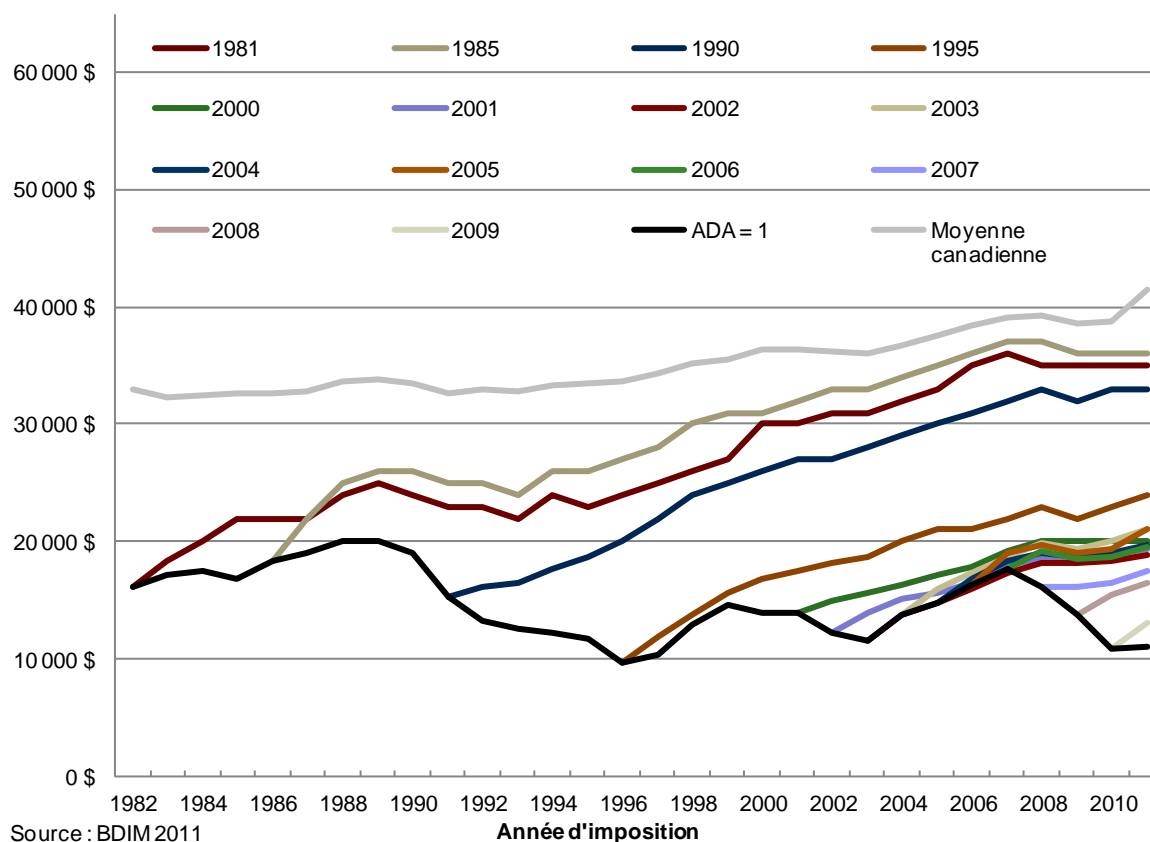
Figure 6 : Revenu annuel moyen des aides familiaux - conjoints de fait et personnes à charge, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1985-2011 (en dollars de 2011)



Le revenu annuel moyen des aides familiaux – conjoints et personnes à charge à leur entrée a augmenté de façon similaire à celui des demandeurs principaux du même groupe. Le revenu annuel moyen à l'entrée est passé d'environ 14 000 \$ pour les cohortes du début des années 1990 à 20 000 \$ pour les cohortes les plus récentes. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 19 400 \$.

Comme pour les aides familiaux – demandeurs principaux, il existe un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d'années depuis l'admission; cependant, même avec la croissance du revenu, le revenu annuel moyen des aides familiaux – conjoints et personnes à charge demeure en deçà de la moyenne nationale.

Figure 7 : Revenu annuel moyen des réfugiés parrainés par le secteur privé, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)

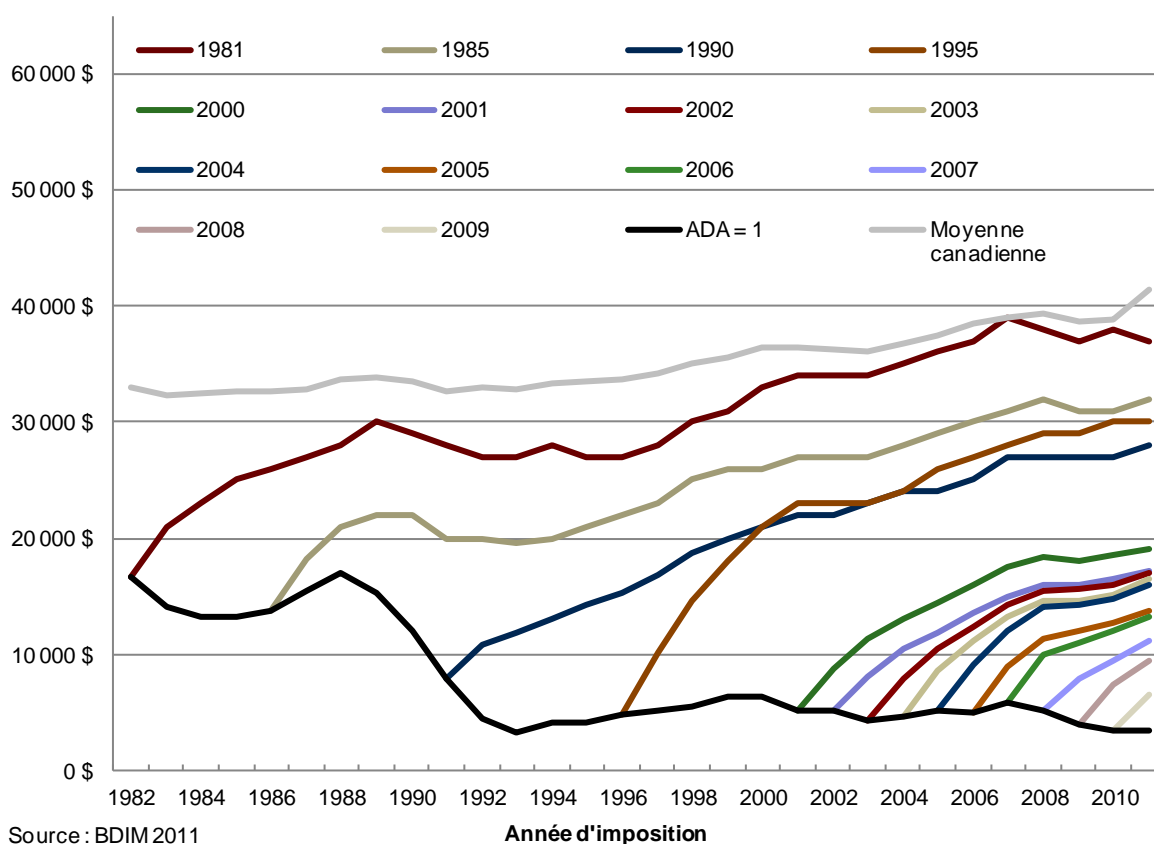


Le revenu annuel moyen des réfugiés parrainés par le secteur privé à leur entrée oscillait entre 10 000 \$ et 20 000 \$ depuis les années 1980, soit bien en deçà de la moyenne nationale. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 11 100 \$.

Pour toutes les cohortes, notamment celles qui ont été admises dans les années 1980 et au début des années 1990, il existe un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d'années depuis l'admission. Par exemple, les réfugiés parrainés par le secteur privé qui ont été admis en 1995 ont déclaré un revenu annuel moyen de 10 000 \$ à leur entrée et, en 2010 (ADA = 15), ils ont déclaré un revenu annuel moyen d'environ 22 300 \$. Même avec cette croissance du revenu avec le temps, leur revenu demeure en deçà de la moyenne nationale.

Il convient de noter que cette mesure du « revenu annuel » n'inclut aucune forme d'aide sociale, qu'elle soit fournie par le gouvernement fédéral ou provincial.

Figure 8 : Revenu annuel moyen des réfugiés pris en charge par le gouvernement, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)

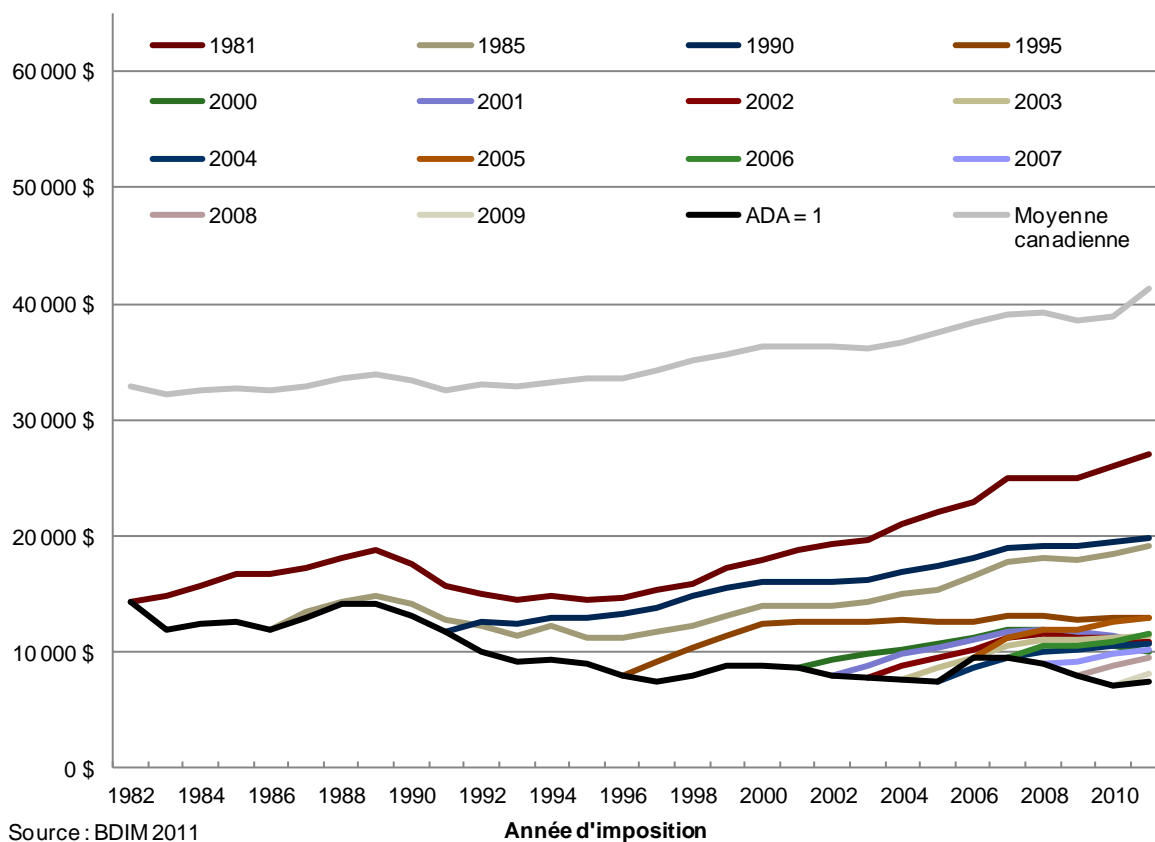


Le revenu annuel moyen des réfugiés pris en charge par le gouvernement à leur entrée a décliné depuis les années 1980, mais il est resté plutôt stable depuis 1992, avec un revenu annuel oscillant entre 3 000 \$ et 6 000 \$, bien en deçà de la moyenne nationale. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 3 400 \$.

Pour toutes les cohortes, il y a un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d'années depuis l'admission. Par exemple, les réfugiés pris en charge par le gouvernement qui ont été admis en 1995 ont déclaré un revenu annuel moyen de 4 500 \$ à leur entrée, mais en 2010 (ADA = 15), ils ont déclaré un revenu annuel moyen d'environ 28 600 \$. Même avec cette croissance au fil des ans, leur revenu moyen demeure en deçà de la moyenne nationale.

Il convient de noter que cette mesure du « revenu annuel » n'inclut aucune forme d'aide sociale, qu'elle soit fournie par le gouvernement fédéral ou provincial (p. ex. le programme d'aide à la réinstallation).

Figure 9 : Revenu annuel moyen des parents et grands-parents, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)

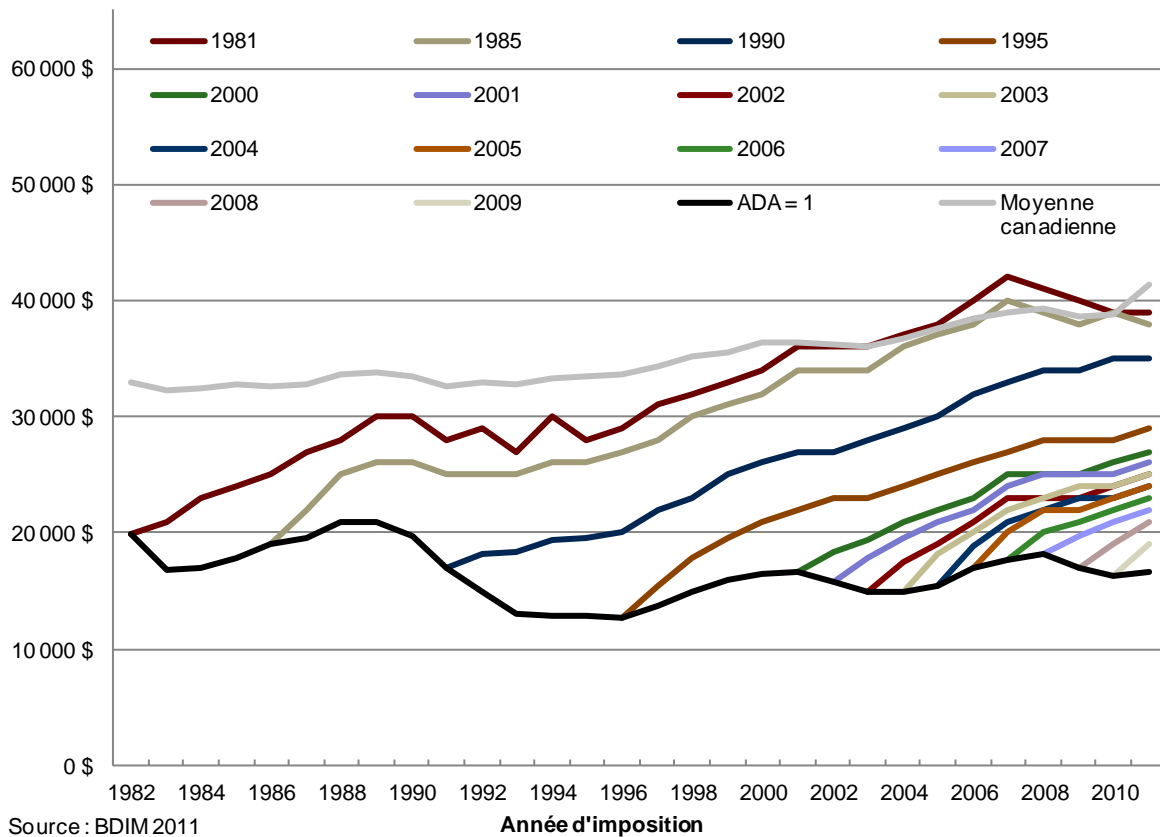


Le revenu annuel moyen des parents et grands-parents à leur entrée a décliné, passant d'environ 12 500 \$ pour les cohortes admises au début des années 1980 à moins de 8 000 \$ pour les cohortes les plus récentes. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l'entrée était de 7 400 \$.

Comme pour les autres catégories, quoique dans une moindre mesure, il existe un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d'années depuis l'admission, et ce, pour toutes les cohortes; le revenu annuel moyen des parents et grands-parents demeure toutefois bien en deçà de la moyenne nationale, même dix et vingt ans après l'admission.

Il convient de noter que cette mesure du « revenu annuel » n'inclut aucune forme d'aide sociale, qu'elle soit fournie par le gouvernement fédéral ou provincial (p. ex. Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, allocation). Il ne comprend pas non plus le revenu de retraite qui peut s'appliquer aux immigrants âgés (p. ex. RPC, REER, régimes de retraite privés).

Figure 10 : Revenu annuel moyen du regroupement familial - conjoints et partenaires, par année d'imposition et par cohorte d'admission, 1982-2011 (en dollars de 2011)



Le revenu annuel moyen du regroupement familial – conjoints et partenaires à l’entrée oscille sous la moyenne nationale, entre 12 000 \$ et 20 000 \$, depuis les années 1980. En 2011, pour ce groupe, le revenu annuel à l’entrée était de 16 600 \$.

Pour toutes les cohortes, il y a un lien positif clair entre le revenu annuel moyen et le nombre d’années depuis l’admission. Par exemple, les membres du regroupement familial des conjoints et partenaires qui ont été admis en 1995 ont déclaré un revenu annuel moyen de 12 300 \$ à leur entrée. En 2010 (ADA = 15), ils déclaraient un revenu annuel moyen d’environ 27 500 \$. Même avec cette croissance du revenu avec le temps, leur revenu moyen demeure en deçà de la moyenne nationale.

Tableau 1 : Revenu annuel moyen pour l'année d'imposition 2011, à 1, 3, 5, 10, 15 et 20 ans depuis l'admission (ADA), pour certains types de demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques (en dollars de 2011)¹

	ADA = 1	ADA = 3	ADA = 5	ADA = 10	ADA = 15	ADA = 20	Moyenne canadienne
TQ DP	26 000	38 000	43 000	52 000	51 000	50 000	41 396
CP DP	42 000	52 000	55 000	49 000	29 000		41 396
CEC DP	67 000						41 396
AF DP	23 000	26 000	31 000	39 000	30 000	33 000	41 396

Source : DBIM 2011

Dans les premières années à la suite de l'admission, le revenu annuel moyen des travailleurs qualifiés (fédéral) (TQ) – demandeurs principaux (DP) est moins élevé que celui de leurs semblables parmi les candidats des provinces (CP) et la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), et en deçà de la moyenne canadienne.

Les travailleurs qualifiés (fédéral) – demandeurs principaux profitent d'une forte croissance de leur revenu jusqu'à la 15^e année depuis leur admission, leur revenu annuel moyen est pratiquement au niveau de la moyenne canadienne trois ans après leur admission, et il surpasse le revenu annuel moyen déclaré par leurs semblables de la catégorie des candidats des provinces dans les dix ans suivant l'admission. Bien que le revenu de ces derniers affiche une croissance, elle n'est pas aussi forte, et à la 10^e année après l'admission, leur revenu n'est que légèrement supérieur à celui déclaré à l'entrée.

Les aides familiaux (AF) – demandeurs principaux déclarent le plus faible revenu annuel moyen à l'entrée parmi les demandeurs principaux de la catégorie des immigrants économiques. Les aides familiaux – demandeurs principaux affichent une croissance modeste du revenu au fil des années passées au Canada, mais leur revenu annuel moyen demeure moins élevé que celui des autres faisant partie de la catégorie des immigrants économiques, et en deçà de la moyenne canadienne, dix ans et vingt ans après l'admission.

Tableau 2 : Revenu annuel moyen pour l'année d'imposition 2011, à 1, 3, 5, 10, 15 et 20 ans depuis l'admission (ADA), pour certains types de conjoints et personnes à charge (CPC) de la catégorie des immigrants économiques (en dollars de 2011)²

	ADA = 1	ADA = 3	ADA = 5	ADA = 10	ADA = 15	ADA = 20	Moyenne canadienne
TQ CPC	11 900	16 200	18 900	24 000	27 000	35 000	41 396
CP CPC	15 300	18 700	20 000	21 000	26 000		41 396
CEC CPC	22 000						41 396
AF CPC	19 400	24 000	26 000	30 000	32 000	37 000	41 396

Source : DBIM 2011

¹ Seules deux années de données fiscales sont disponibles pour la CEC, il n'est donc pas possible de rendre compte du revenu annuel au-delà la deuxième année après l'admission (ADA=2). Le revenu annuel pour les demandeurs principaux de la CEC à ADA = 2 est 59 000 \$.

² Seules deux années de données fiscales sont disponibles pour la CEC, il n'est donc pas possible de rendre compte du revenu annuel au-delà la deuxième année après l'admission (ADA=2). Le revenu annuel pour les conjoints et personnes à charge de la CEC à ADA = 2 est 23 000 \$.

Dans les premières années suivant l'admission, les travailleurs qualifiés (fédéral) (TQ) – conjoints et personnes à charge (CPC) affichent le plus faible revenu annuel moyen parmi les conjoints et personnes à charge de la catégorie des immigrants économiques. Les conjoints et personnes à charge de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et les aides familiaux (AF) – conjoints et personnes à charge rapportent les revenus annuels moyens les plus élevés à l'entrée. Tous les conjoints et personnes à charge affichent un revenu annuel moyen à l'entrée en deçà de la moyenne canadienne.

Au fil des années passées au Canada, les conjoints et personnes à charge des catégories travailleurs qualifiés (fédéral), candidats des provinces et aides familiaux affichent une croissance du revenu annuel moyen. Les travailleurs qualifiés (fédéral) – conjoints et personnes à charge et les aides familiaux – conjoints et personnes à charge rapportent le revenu annuel moyen le plus élevé dix ans après l'admission et par la suite. Toutes les catégories demeurent en deçà de la moyenne canadienne à la 20^e année après l'admission.

Tableau 3 : Revenu annuel moyen pour l'année d'imposition 2011, à 1, 3, 5, 10, 15 et 20 ans depuis l'admission (ADA), pour certains types d'immigrants non économiques (en dollars de 2011)

	ADA = 1	ADA = 3	ADA = 5	ADA = 10	ADA = 15	ADA = 20	Moyenne canadienne
RPSP	11 100	16 400	19 500	19 400	23 000	32 000	41 396
RPG	3 400	9 500	13 300	17 200	29 000	25 000	41 396
RF - PGP	7 400	9 500	11 600	10 700	11 700	19 000	41 396
RF - CP	16 600	21 000	23 000	26 000	29 000	33 000	41 396

Source : DBIM 2011

Les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et les réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) affichent un revenu annuel moyen bien en deçà de la moyenne canadienne au cours des premières années suivant l'admission, mais avec la croissance de leur revenu au fil des ans, cet écart rétrécit considérablement à la 15^e année après l'admission. Encore une fois, il convient de noter que cette mesure du « revenu annuel » n'inclut aucune forme d'aide sociale, qu'elle soit fournie par le gouvernement fédéral ou provincial.

En ce qui concerne les immigrants du regroupement familial (RF), les parents et grands-parents (PGP) rapportent un revenu annuel moyen moindre que les conjoints et partenaires (CPC), et bien en deçà de la moyenne canadienne, tant à l'entrée qu'au fil des ans. Les parents et grands-parents affichent une certaine croissance du revenu au fil des années passées au Canada, mais cette croissance n'est pas suffisante pour rattraper le regroupement familial des conjoints et partenaires ou la moyenne canadienne.

À l'entrée, les membres du regroupement familial des conjoints et partenaires déclarent un revenu annuel moyen similaire à celui des candidats des provinces – conjoints et personnes à charge et des aides familiaux – conjoints et personnes à charge (voir le tableau 2), et la croissance de leur revenu est comparable à celle des conjoints et personnes à charge de la catégorie des immigrants économiques. Enfin, si leur revenu annuel moyen demeure en deçà de la moyenne canadienne, il est comparable à celui qu'affichent les autres conjoints et personnes à charge de la catégorie des immigrants économiques.